Programme des Nations Unies pour le Développement Pays: Maroc



DOCUMENT DE PROJET

Programme de renforcement de capacités sur les faibles émissions au Maroc

Titre: Programme de renforcement de capacités sur les faibles émissions au Maroc

Résultat(s) UNDAF: Les principes de la « Charte Nationale de l'environnement pour un développement durable » (CNEDD) sont mises en œuvre en assurant la cohérence entre les stratégies sectorielles et les priorités en matière d'environnement, de changements climatiques, et de gestion des risques et en renforçant la convergence territoriale sur les zones et les populations les plus vulnérables.

Résultat Environnement Développement Durable du Plan Stratégique du PNUD : Catalyser la finance climat

Partenaire d'exécution: UNDP Maroc

Partenaire de réalisation : Ministère de l'Energie, des Mines de l'Eau et de l'Environnement/Département de l'environnement

Brève Description du Projet

Le projet a pour objet l'appui technique et le développement des capacités des acteurs concernés par l'atténuation des émissions des GES au Maroc en matière i) d'élaboration et mise en œuvre des politiques et stratégies axées sur une approche LEDS; ii) d'identification et appui à la mise en œuvre des NAMAs adossées à des stratégies de développement du pays, v) de la mise en œuvre des systèmes MRV pour les politiques, les plans et les programmes d'atténuation en particulier pour les NAMAs, et vi) le partage du savoir et la communication autour des actions et politiques d'atténuation des GES.

Programme Period:	2012-2014	Total resourc	•	749 000 USD	
Atlas Award ID: Project ID:	00061792 00078560	(including GM	NS):	749 000 USD	
PIMS #	4792	RegularOther:			
Start date:	1 septembre 2012		Government		
End Date	31 Aout 2015	0	In-kind Other		
Management Arrangements PAC Meeting Date: 20 avril		In-kind contril			
AC MEETING Date . 20 avril	2012	in-kind contri	butions		

Approuvé au nom du Gouvernement		
	Date/mois/année	
Approuvé au nom du PNUD (UNDP):		

Table des Matières

Abréviations et acronymes

1. Analyse de la s				4
2. Stratégie d'inte				6
2.1 Justification	n du projet			6
2.2 Approche d	le formulation du proje	et		7
2.3 But, objecti	f, résultats, et livrables	s/activités du projet		9
	a LEDS du Maroc est él eurs et acteurs de déve	aborée dans le cadre d'ur loppement.	n large processus de	concertation 9
	Jn cadre propice au dé st assuré au Maroc	veloppement et à la mise	en œuvre d'un porte	efeuille 10
	ystèmes MRV des NAN des acteurs concernés	MAs prioritaires du Maroc s sont renforcées.	sont conçus et établ	is et
	•	ances de développement pris le transfert sud-sud c		
4. Les modalités d	de gestion du projet			16
5. Cadre de suivi	évaluation			18
6. Cadre légal				21
Appendix A : Tecl	nnical components of t	the project proposa28		
Appendix B : Visil	oilité et sensibilisation	dans le cadre du progran	nme LECB	43
Appendix	C :	Terms	of	Reference
Erreur! Signe	t non défini.			
Appendix	D:	Letter	of	endorsement
Erreur ! Signe	t non défini.			

Acronymes et Abréviations

AND : Autorité Nationale Désignée

ADEREE : Agence de Développement des Energies Renouvelable et de l'Efficacité Energétique

BM : Banque Mondiale

CNCC : Comité National des Changements Climatiques

CCNUCC : Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques

CGEM : Confédération Générale des Entreprises du Maroc

CO₂ : Dioxyde de Carbone

COP : Conférence des Parties signataires de la CCNUCC

CPD : Country Program Document
CRI : Conseil Régional d'Investissement

DD : Développement Durable

DEPP : Direction des Eudes de la Planification et de la Prospective

Dhs : Dirhams
 E-CO₂ : Equivalent CO₂
 EE : Efficacité Energétique

FEC : Fonds d'Equipement Communal
FT : Fédération des Transports
GEF : Global Environment Fund
GES : Gaz à Effet de Serre

LCD : Least Developed Countries

LECB : Low Emission Capacity Building Program (Programme de développement des

capacités en matière d'atténuation des émissions des GES)

LEDS : Low-Emission Development Strategies (stratégies de développement sobres en émissions)

MDP : Mécanisme de Développement Propre

MEMEE : Ministère de l'Energie, des Mines, de l'Eau et de l'Environnement

MENA : Middle East and North Africa region

MHUAE : Ministère de l'Habitat, de l'Urbanisme et de l'Aménagement de l'Espace
 MRV : Measuring, Reporting and Verification (Mesure, Notification et Vérification)

NAMA : Nationally Appropriate Mitigation Actions (mesures d'atténuation appropriées au niveau

national)

NEX : National Execution
PK : Protocole de Kyoto
PMV : Plan Maroc Vert

PNDM: Programme National des Déchets Ménagers

PNRC : Plan National de Lutte contre le Réchauffement Climatique PNUD : Programme des Nations Unies pour le Développement

PP : Policy Paper (Note d'Orientation des Politiques)

SEEE : Secrétariat d'Etat chargé de l'Eau et de l'Environnement

SI : Système d'Information
SNU : Système des Nations Unies
TEP : Tonne Équivalent Pétrole

TCN : Troisième Communication Nationale

UE : Union Européenne

UGP : Unité de Gestion du Projet

UNDAF : United Nations Development Assistance Framework

1. Analyse de la situation actuelle

Conscient des risques du changement climatique sur le devenir de la planète, le Maroc s'est joint très tôt aux efforts de la communauté internationale pour l'atténuation des émissions des GES et pour l'adaptation de ces politiques et programmes de développement aux effets du Changement Climatique (CC). Le Maroc a ainsi signé la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques CCNUCC en 1992 et l'a ratifiée en 1995. Il a également abrité, en 2001 à Marrakech, la septième Conférence des Parties, CoP 7, qui a rendu opérationnel le Protocole de Kyoto. Le Maroc a ratifié ce protocole en 2002 et soumis sa première et sa deuxième communication nationale à la CCNUCC respectivement en 2001 et 2010 respectivement. Il est activement engagé avec l'appui du PNUD, dans la préparation de sa troisième Communication Nationale.

Au-delà de ses relativement faibles émissions des GES, le Maroc a adopté une politique volontariste qui vise à découpler la croissance de son économie de ses émissions de gaz à effet de serre. Il est convaincu que la mise en œuvre d'une politique d'atténuation des changements climatiques par réduction des émissions de gaz à effet de serre lui permet de contribuer à son développement global, notamment grâce à l'introduction des technologies propres¹.

Dans ce cadre le Maroc s'est engagé dans plusieurs programmes de développement sobre en émissions carbone. Ainsi, sa stratégie nationale de développement des énergies renouvelables et de la promotion de l'efficacité énergétique dans le résidentiel et le tertiaire, l'industrie et les transports est considérée comme exemplaire pour un pays en développement². Les objectifs à moyen et long termes assignés à cette stratégie sont résumés ci-après³:

- Réduire la consommation d'énergie dans les bâtiments, l'industrie et le transport de 12% à l'horizon 2020 et 15% en 2030 par rapport à la tendance actuelle. La répartition des économies escomptées par secteur est de 48% pour l'industrie, 23% pour le transport, 19% pour le résidentiel et 10% pour le tertiaire.
- Amener la capacité installée des énergies renouvelables à 42% (14% solaire, 14% éolienne et 14 % hydraulique) de la capacité électrique totale à l'horizon 2020

Par ailleurs, une nouvelle stratégie du Ministère de l'Habitat, de l'Urbanisme et de l'Aménagement de l'Espace (MHUAE) de promotion de l'habitat 'vert' a été adoptée et mise en œuvre en étroite collaboration avec le MEMEE. Elle a pour objectifs la promotion de l'efficacité énergétique et des énergies renouvelables dans le bâtiment, dans les programmes d'aménagement des villes nouvelles et dans les grands ensembles urbains. Dans ce cadre il y a lieu de signaler également la mise en œuvre par le MEMEE en collaboration avec la PNUD d'un important programme GEF sur l'EE dans le secteur du bâtiment: Programme National d'Efficacité Energétique dans le Bâtiment⁴. La mise en œuvre des activités de ce programme permettra une économie d'énergie à l'horizon 2020

4

¹ Plan National de lutte contre le Réchauffement Climatique- DEPP/SEEE-2009.

² http://www.mem.gov.ma/Actualites/2011/aout/pdf/Bilan.pdf

³ La Nouvelle Stratégie Energétique Nationale, MEMEE, mise à jour Septembre 2010

⁴ www.aderee.ceeb.ma

de 1,2 million de TEP et évitant ainsi l'émission de quelques 4,5 millions de tonnes de CO₂ à cet horizon.

Concernant le secteur des transports responsable de l'émission de quelques 8 millions⁵ de t CO₂ par an, la Fédération des Transports affiliée à la CGEM s'est engagée à titre volontaire de réduire dans le cadre de la stratégie nationale logistique de 35% les émissions des GES de ses membres.

Par ailleurs, le Maroc a été pionnier dans l'adoption et l'opérationnalisation du MDP dans le continent. Il a été ainsi l'un des premiers pays en Afrique et dans la région MENA à instaurer le cadre institutionnel requis pour la validation nationale des projets MDP: l'Autorité Nationale Désignée (AND). L'AND a été ainsi créée au Maroc dès 2002, les procédures nationales MDP ont été établies et une stratégie nationale de développement des projets MDP a été adoptée en 2003.

A fin Décembre 2011, le Maroc a enregistré huit projets MDP et une dizaine d'autres projets sont en validation. Un important Programme MDP adossé au Programme National des Déchets Ménagers (PNDM) est au stade final de validation. Ce programme a été développé par le FEC en collaboration avec la Banque Mondiale dans le cadre du Carbon Partnership Facility (CPF). Il a pour objet le développement des projets de captage et valorisation du biogaz des principales décharges municipales du Royaume. Par ailleurs des concepts de NAMAs ont été développés et présentés à l'occasion de la COP de Durban 2011 pour les secteurs de l'énergie (plan solaire national et éolien) et des déchets ménagers grâce à une collaboration entre la BM et le SEEE.

Le contexte institutionnel au Maroc d'aujourd'hui s'apprête bien au développement de projets changement climatique grâce aux différentes initiatives amorcées par le gouvernement et d'autres acteurs clés de l'environnement au Maroc. Il est à signaler ici que la nouvelle constitution marocaine donne une importance particulière à la question de l'environnement et au droit à un environnement sain. Récemment plusieurs études et mesures ont été prise pour favoriser le cadre de la gouvernance climat et l'implantation de projets changement climatique notamment :

- > Charte de protection de l'environnement et de développement durable réalisée en 2010 ;
- La stratégie nationale des changements climatiques (en cours de réalisation);
- La stratégie nationale de développement durable (en cours de réalisation);
- La stratégie nationale de protection de l'environnement (en cours de réalisation);
- Le plan national de lutte contre le réchauffement climatique présenté en 2009.
- La Stratégie Energétique Nationale réalisée en 2008 ;
- > Stratégie nationale pour le développement de la compétitivité de la logistique à l'horizon 2015 ;

Cependant, force est de constater qu'en dépit des efforts déployés et des résultats accomplis par le Maroc dans le domaine du changement climatique, les retombées des initiatives, des projets et programmes réalisés restent en deçà des bénéfices escomptés en particulier en matière de revenus carbone et d'appui financier international. Les performances relativement modestes des politiques

⁵ Evaluation faite à partir des résultats de l'inventaire des GES réalisé pour l'année 2004 dans le cadre de la deuxième communication nationale-2010

et des programmes CC du Royaume s'explique principalement par les contraintes opérationnelles suivantes :

- L'approche de développement, en particulier d'intégration des préoccupations CC dans les stratégies de développement, reste éminemment sectorielle ;
- Absence d'une stratégie nationale de croissance verte pour la mise en place d'une politique consolidée d'appui aux programmes de développement à faibles émissions en carbone ;
- Coordination limitée entre les principaux acteurs de développement pour l'action coordonnée en matière de mise en œuvre des politiques, des plans et des programmes d'atténuation ;
- Manque de sensibilisation des décideurs et des élus sur les bénéfices et des opportunités des politiques d'atténuation pour l'innovation, la création d'emplois et la croissance verte ;
- Les retombées en termes de revenus carbone de l'approche projet du MDP restent limitée ;
- L'approche MDP programmatique et NAMA entamée pour le passage à l'échelle des programmes d'atténuation demeure encore en phase de conception et de planification.

2. Stratégie d'intervention

2.1 Justification du projet

L'analyse de la situation actuelle au Maroc montre que le cadre reste propice au développement des politiques, des plans et des programmes d'atténuation des émissions des GES. D'ambitieuses stratégies ont été adoptées et divers initiatives et programmes ont été mis en œuvre pour assurer un développement sobre en émissions de carbone. Cependant, l'optimisation de retombées de ces programmes nécessite la sensibilisation et le développement des capacités des décideurs et des acteurs de développement pour combler les lacunes observées en particulier pour :

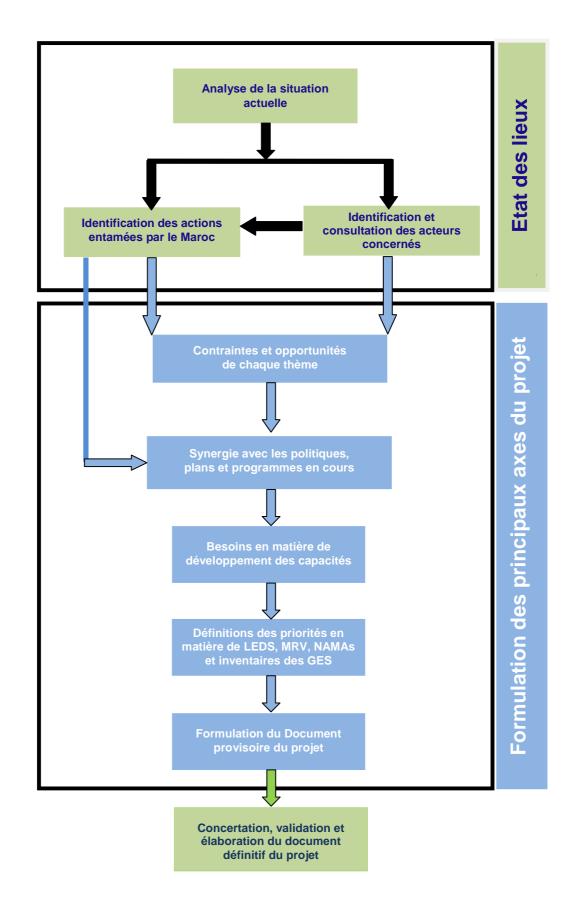
- Assurer une cohésion des programmes mis en œuvre et renforcer la coordination active entre les acteurs de développement en matière des stratégies et des politiques d'atténuation des émissions et de croissance verte;
- Bâtir autour de la stratégie nationale de développement des énergies renouvelables et la promotion de l'EE d'une LEDs permettant de consolider les politiques sectorielles de développement sobre en émissions carbone;
- Sensibiliser les responsables et les acteurs de développement sur l'intérêt des nouveaux instruments tels que les PoA et les NAMAs pour le passage à l'échelle des programmes d'atténuation et l'optimisation des revenues carbone des programmes d'atténuation en vue d'assurer une croissance nationale plus verte;

 Accélérer la mise en place du cadre propice à la mobilisation des ressources financières additionnelles en particulier l'instauration de l'environnement favorable au MRV en matière d'atténuation des émissions.

L'analyse de la situation actuelle montre également que le Maroc est à la croisée des chemins pour la mise en œuvre d'une stratégie consolidée de croissance verte. Le projet de Développement des Capacités en matière d'inventaire des GES, NAMAS, MRV et LEDS, offre une opportunité idoine pour consolider les approches et les initiatives sectorielles et capitaliser sur l'ensemble des programmes d'atténuation mis en œuvre en vue d'une stratégie LEDS cohérente permettant d'assurer une croissance verte durable du pays.

2.2 Approche de formulation du projet

L'élaboration d'un document projet de développement des capacités en matière d'atténuation des émissions des GES au Maroc a été réalisée essentiellement tel que illustré dans le diagramme de la page suivante, en trois phases. Une première phase de diagnostic et de mise en évidence des principales actions entamées par le Maroc et des principaux acteurs concernés par les quatre thèmes traités. Cette première phase de diagnostic a été mise à profit pour la concertation avec ces acteurs sur leurs besoins en matière des thèmes d'atténuation ciblés LEDS, NAMAs et MRV, et sur les axes d'intervention proposés pour le projet. Une deuxième phase a été consacrée à l'identification des contraintes et opportunités de chaque thème, des synergies avec les politiques, les plans et les programmes en cours, des priorités d'action et des besoins en développement des capacités ainsi qu'à la formulation du document projet provisoire. Et enfin, une troisième et dernière phase pour les travaux de validation et de finalisation du document projet



2.3 But, objectif, résultats, et livrables/activités du projet

L'objectif global du projet de développement des capacités en matière d'atténuation des GES au Maroc est d'apporter les transformations nécessaires à l'adoption et l'appropriation nationale des concepts du LEDS, des NAMAs et des systèmes MRV au Maroc. L'objectif spécifique du projet est de développer et de renforcer les capacités techniques et institutionnelles des décideurs et des acteurs du CC au Maroc en matière d'atténuation des gaz à effet de serre à travers la mise en œuvre des actions prioritaires pertinentes à l'adoption et l'opérationnalisation de ces nouveaux concepts/instruments.

Au-delà de l'information et de la sensibilisation des décideurs et des acteurs clés de développement sur l'intérêt et les bénéfices des nouveaux concepts de l'atténuation, le projet a pour ambition d'induire les changements de comportement et d'influencer les processus de planification et de décisions en faveur de politiques, de plans et de programmes de développement à faibles émissions de carbone.

L'analyse du contexte national du CC montre que d'importants progrès ont été réalisés au Maroc en matière de politiques de développement à faible intensité de carbone. Plusieurs programmes ont été mis en œuvre pour réduire l'impact des politiques et des programmes sectoriels de développement sur les émissions des GES. Ainsi, les activités du Maroc entreprises dans le cadre du Mécanisme de Développement Propre et sa stratégie nationale en matière d'énergies renouvelables et de promotion de l'efficacité énergétique, sont considérées comme exemplaires pour un pays en développement.

Au fait, l'adoption de ces concepts a déjà été initiée à travers plusieurs activités et programmes sectoriels sans toutefois être coordonnée et planifiée d'une manière stratégique et formelle. Les activités proposées du projet permettront de capitaliser sur les acquis réalisés en matière d'atténuation, d'assurer la coordination requise pour l'optimisation des résultats des politiques et des programmes d'atténuation. Elles permettront également d'amplifier les impacts des politiques d'atténuation par l'opérationnalisation de nouveaux concepts LEDS, NAMAs et MRV.

Par ailleurs, les actions de concertation et de coordination préconisées dans le cadre d'élaboration du LEDS par le projet apporteront une valeur ajoutée certaine en matière de gouvernance climat.

Les résultats et les livrables du projet sont présentés ci-après :

Résultat 1- La LEDS du Maroc est élaborée dans le cadre d'un large processus de concertation entre décideurs et acteurs de développement.

L'objectif de ce résultat est d'assurer le mainstreaming 6 du concept de Stratégies de Développement sobres en émissions carbone (LEDS) à travers un ancrage progressif dans les politiques de développement du pays ;

⁶ Rendre un concept usuel par son intégration dans les politiques et/ou les pratiques courantes des acteurs concernés.

Résultat 2- Un cadre propice au développement et à la mise en œuvre d'un portefeuille de NAMAs est assuré au Maroc

Le lancement de la formulation des NAMAs n'attendra pas la finalisation de la LEDS du Maroc. Tout au long du processus de l'élaboration de la LEDS, des activités de développement des capacités et de formulation de NAMAs prioritaires seront entamées. Les enseignements tirés de ce processus seront capitale dans la formulation finale de la LEDS du Maroc.

Au moins 3 NAMAs seront formulés dans le cadre de cette activité. Les premières prospections engagées avec les acteurs concernés montrent de grandes potentialités au Maroc pour le développement de : une NAMAs énergie (solaire ou éolien) ; une NAMA industrielle, l'association professionnelle des cimentiers porte un grand intérêt à cet aspect ; et une NAMA de ville en collaboration avec le ministère de l'Habitat.

Résultat 3- Systèmes MRV des NAMAs prioritaires du Maroc sont conçus et établis et les capacités des acteurs concernés sont renforcées.

Une fois les NAMAs prioritaires définies et explicitées, la finalité de ce résultat attendu est de concevoir et de développer un système MRV approprié pour chacune des NAMAs. Ces systèmes doivent être validés par tous les contreparties et nous renseigner clairement et sur des bases scientifiques sur la pertinence des actions NAMA engagées et le suivi de leur mise en œuvre et de leur contribution à l'atténuation des GES.

Résultat 4- Un capital des connaissances de développement sobre en émissions carbone est créé, organisé et partagé y compris le transfert sud-sud du savoir faire en la matière

Le projet générera à travers ses activités un important capital de connaissances lié aux stratégies LEDS, aux concepts de NAMAs du MRV et d'une manière plus générale à l'atténuation des émissions des GES. Les approches de développement des capacités, les bonnes pratiques et les leçons apprises en la matière seront documentées, organisées et diffusées dans le cadre d'une approche globale de gestion des connaissances du projet.

3. Le plan de travail annuel

CADRE LOGIQUE DES RESULTATS

Ce projet contribuera au résultat du programme pays défini par le UNDAF ou CPD: Les principes de la « Charte Nationale de l'environnement pour un développement durable » (CNEDD) sont mises en œuvre en assurant la cohérence entre les stratégies sectorielles et les priorités en matière d'environnement, de changements climatiques, et de gestion des risques et en renforçant la convergence territoriale sur les zones et les populations les plus vulnérables.

Indicateurs de résultats programme pays: Taux des populations/zones vulnérables bénéficiant des Programmes/Plan à faible carbone et Résilient au CC et catastrophes naturelles selon principes de la CNEDD/ Genre. Capacités des structures d'observation/ élaboration et coordination des stratégies/plans nationaux et territoriaux liées à EDD.

Résultat Environnement Développement Durable du Plan Stratégique du PNUD: Catalyser la finance climat

	Indicator	Baseline	Targets End of Project	Source of verification
Project Objective Promotion d'un Développement sobre en Carbone au Maroc	 Un document stratégique sur la Développement sobre en Carbonne sont officiellement approuvés. Nombre d'institutions dont les capacités sont renforcés. Nouvelles structures de gestion crées pour la facilitation d'un développement sobre en Carbone. Nombre de NAMAS développé 	 Des orientations générales sont présentées par la communication nationale initiale et la seconde communication nationale. Une liste de projets d'atténuation des GES sont présentés dans le plan climat du Maroc. Des formations en matière de CC sont fréquemment organisées mais sans une vision globale, ciblé et stratégique 	 Tous les documents stratégiques prévus par le présent document projet sont réalisées. Toutes les institutions concernées par les NAMAs, LEDS, MRV et Inventaire des GES sont renforcées et pleinement fonctionnelles. 	 Rapport final du document projet, Livrables du document projet (i.e, LEDS, NAMAS, etc).
Outcome 1 ⁸ La LEDS du Maroc est élaborée dans le cadre d'un large processus de concertation entre décideurs et acteurs de développement.	 Approbation d'un LEDS par le gouvernement du Maroc Nombre d'ateliers régionaux réalisés pour la diffusion du concept des LEDS. Outils produits pour l'optimisation de l'utilisation du LEDS. 	 Des analyses du potentiel d'atténuation des GES ont été fais au Maroc dans le cadre des communications nationales. Stratégie du Maroc en matière de développement des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique. 	Un LEDS constitue la référence de la politique du Maroc en matière de développement sobre en carbone.	LEDS validé et disponibilité des guides pour sa mise en œuvre. Rapports des ateliers régionaux.

⁷ Objective (Atlas output) monitored quarterly ERBM

⁸ All outcomes monitored bimonthly and quarterly.

.

Outcome 2 Un cadre propice au développement et à la mise en œuvre d'un portefeuille de NAMAs est assuré au Maroc.	 Nombre de NAMAs développé Nombre d'institutions et de cadres formés en matière de développement de NAMAs. Nombre d'ateliers sectoriels NAMAs organisé. 	 4 idées de NAMAs ont été présentées par le Maroc lors de la COP de Cancun. 	 Procédure et format final pour la présentation des NAMAs définies. Au moins, 3 NAMAs sont développés dans le cadre des ateliers de développement des capacités, incluant une NAMA ville 	 Projets NAMAS approuvés au niveaux national et une stratégie mise en place pour le mobilisation de financement Projets NAMAs enregistrés auprès de l'CCNUCC, si cela est approprie
Outcome 3 Systèmes MRV des NAMAs prioritaires du Maroc sont conçus et établis et les capacités des acteurs concernés sont renforcées.	 Description du système MRV Nombre d'ateliers de travail pour le Développement des MRV. Nombre de techniciens impliqués et formé dans développement des MRV. 	 Aucun système MRV n'a été conçu au Maroc Des méthodologies de calcule des émissions de CO2 ont développées dans le cadre des projets MDP. 	 Un système MRV est défini et validé au Maroc. Plans pour le MRV sont élaborées pour les 3 NAMAs prioritaires. Des ateliers de formation et d'élaboration de MRV sont réalisés. 	Documents des 3 systèmes MRV réalisés et validés.
Outcome 4 Un capital des connaissances de développement sobre en émissions carbone est créé, organisé et partagé y compris le transfert sud-sud du savoir faire en la matière	 Nombre d'outils de communication utilisés. Nombre de documents de capitalisation de l'expérience du projet produits. Nombre d'institutions concernées par le partage des connaissances. 	Très peu de connaissances et de vulgarisation des nouveaux outils de gestion d'une politique d'atténuation de GES.	 Un plan d'action pour le partage des connaissances est établi. Toute la documentation du projet est gérée et partagée. 	 Copie des outils produits. Statistiques de partage des outils produits. Rapport sur le Feed Back des partenaires sur les outils produits.

4. Budget et plan de travail

Award ID:	00061792	Project ID(s):	00078560				
Award Title:	Project Maroc LECB						
Business Unit:	MAR 10	MAR 10					
Project Title:	Développement des Capacit	és pour une stratégi	e de développement à faible Carbone au Maroc				
PIMS no.4792							
Implementing Partner (Executing Agency)	Agency) Département de l'environnement au sein du Ministère de l'Energie, des Mines de l'Eau et de l'Environnement (MEMEE)						

Outcome/Atlas Activity	Impleme nting Agent	Fund ID	Donor Name	Atlas Budgetary Account Code	ATLAS Budget Description	Amount Year 1 (USD)	Amount Year 2 (USD)	Amount Year 3 (USD)	Total (USD)			
Outcome 1 La LEDS du Maroc est	MEMEE	30079	EU and	72100	Contractual services - Companies	30 000	84 000	20 000	134 000			
élaborée dans le cadre d'un	IVIEIVIEE	30079	German Govt	71600	Travel	10 000	10 000	10 000	30 000			
large processus de concertation entre décideurs et			GOVE	75700	Workshop Learning	10 000	10 000	10 000	30 000			
acteurs de développement.					Total Outcome 1	50 000	104 000	40 000	194 000			
Outcome 2: Un cadre propice au	30079 EU and 72100 Contractual services - 10 000 Companies		10 000	70 000	30 000	110 000						
développement et à la mise en	MEMEE		German Govt	71600	Travel	10 000	10 000	10 000	30 000			
œuvre d'un portefeuille de			GOVI	75700	Workshop Learning	10 000	10 000	10 000	30 000			
NAMAs est assuré au Maroc.					Total Outcome 2	30 000	90 000	50 000	170 000			
Outcome 3: Systèmes MRV des NAMAs		30079	EU and	72100	Contractual services - Companies	0	20 000	25 000	45 000			
prioritaires du Maroc sont	. 45. 455		German	71600	Travel	0	10 000	10 000	20 000			
conçus et établis et les capacités des acteurs	MEMEE		Govt	75700	Workshop Learning	0	10 000	10 000	20 000			
concernés sont renforcées.					Total Outcome 3	0	40 000	45 000	85 000			
Outcome 4 Un capital des connaissances				_	30079		72100	Contractual services - Companies	7 500	5 000	2500	15 000
de développement sobre en			EU and	74500	Miscellaneous Exp	1 000	1000	1 000	3 000			
émissions carbone est créé, organisé et partagé y compris	MEMEE		German Govt	75700	Workshop Learning	5 000	5 000	5 000	15 000			
le transfert sud-sud du savoir faire en la matière			GOVE	74200	Printing and Production Costs	2 000	5 000	10 000	17 000			
					Total Outcome 4	15500	16 000	18500	50 000			

-

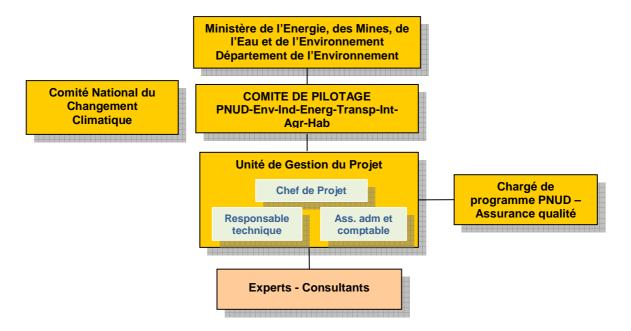
 $^{^{9}}$ All outcomes monitored bimonthly and quarterly.

Une unité de gestion du projet au sein du Département de l'Environnement est mise en	30079	30079		71405	Contractual Services - Individual	55 000	55 000	55 000	165 000
			EU and German Govt	72200	Equipment and furniture	10 000	5 000	5 000	20 000
place	MEMEE	1EE		72505	Offices Supplies	4 000	3 000	3 000	10 000
				74500	Miscellaneous Expenses	2 000	2 000	2 000	6 000
					Total Management	71 000	65 000	65 000	201 000
				PROJECT TOTAL		166 500	315 000	218 500	700 000
		UNDP General Management Support (GMS) 7% Fee			•			49 000	
GRAND TOTAL								749 000	

	Year 1			Year 2				Year 3				
Outcomes/Activities	Q1 Q2 Q3 Q4			Q5	Q6	Q7	Q8	Q9	Q10	Q11	Q12	
Activité de suivi évaluation du projet:												
1. Atelier de lancement du projet												
Outcome 1: La LEDS du Maroc est élaborée dans le cadre d'un large processus de concerta	tion en	tre déc	cideurs	et acte	eurs de	e dévelo	oppem	ent.				
1.1: Développement participatif des TDRs de la LEDS du Maroc.												
1.2: Atelier de validation des TDRs de la LEDS.												
1.3: Lancement des études d'élaboration de la LEDS.												
1.4 : Atelier de présentation du document final de la LEDS du Maroc.												
1.5 : Activité de développement des capacités autour des LEDS												
Outcome 2: Un cadre propice au développement et à la mise en œuvre d'un portefeuille de N	IAMAs	est as	suré a	u Maro	: .							
2.1: Conception d'une approche pour le Développement des NAMAs au Maroc												
2.2: Lancement du travail d'élaboration de 3 NAMAs												
2.3 : Présentation des 3 NAMAs												
2.4:Ativités de Développement des capacités autour des NAMAs												
Outcome 3: Systèmes MRV des NAMAs prioritaires du Maroc sont conçus et établis et les cap	oacités	des a	cteurs	concer	nés so	nt renf	orcées	•				
3.1 Etude système MRV au Maroc												
3.2 Elaboration des MRV des NAMAs prioritaires												
3.3 Activité de Développement des capacités en matière de NAMAs												
Outcome 4: Un capital des connaissances de développement sobre en émissions carbone e	st créé	, orgar	nisé et	partage	y con	npris le	transf	ert sud	-sud d	u savoi	r faire d	en la
matière	ı	T				1	1	1	ı		T	I
4.1: Développement d'une stratégie de partage des connaissances												
4.2 Mise en ligne des pages web du projet												
4.3 Mise en œuvre de la stratégie de partage des connaissances et de communication												
4.4 Large diffusion des enseignements tirent du projet.												
Project Management, including M&E			1		1	1	1	1	ı			T
1. Mise en place de l'équipe projet												
2. Réunions du comité de pilotage												
3. Rapports trimestriels												
4. Rapport annuel												
5. Rapport clôture du projet												

4. Les modalités de gestion du projet

Une Unité de Gestion de Projet (UGP) sera instaurée au sein du Département de l'Environnement (voir diagramme ci-après). L'UGP sera chargée de la gestion de la réalisation du projet sous la supervision du Comité de Pilotage formé en plus du Département de l'Environnement et du PNUD, des représentants des principaux Ministères concernés par l'atténuation à savoir les Départements de l'Energie, de l'Industrie, du Transport, de l'Agriculture, de l'Intérieur et l'Habitat ainsi que les autres acteurs concernés par les secteurs NAMAs prioritaires représentant du secteur industriel et de la ville choisie. Le Comité de pilotage aura pour mission la supervision de la réalisation des activités du projet, la coordination avec les autres départements ministériels et le CNCC. Le Comité de pilotage assurera également l'approbation et le suivi du plan de travail de l'UGP et ce conformément aux règles et procédures du PNUD.



L'UGP est composée d'un chef de projet responsable de la gestion opérationnelle du projet. Le chef du projet sera recruté à mi-temps comme expert en changement climatique. Il sera assisté par un cadre technique du Département affecté à mi-temps à l'UGP et par un ou une assistante administrative et comptable recrutée à plein temps pour le projet.

Le chef de projet devra être expert en matière de changement climatique et d'atténuation des émissions et devra justifier d'une expérience confirmée en matière de :

- La gestion de projets similaires ;
- Le contexte national et international des changements climatiques ;
- Les programmes et des instruments d'atténuation LEDs, NAMAs, MRV et inventaires des émissions des GES,
- L'alimentation et l'animation des échanges internet sur les changements climatiques.

L'assistant(e) administratif (ive) devra être qualifié pour prendre en charge l'ensemble des tâches de gestion administrative et comptable du projet selon les procédures du PNUD. Il (elle) devra justifier d'un haut niveau en français, comptabilité et des outils informatiques bureautiques (MS Office Suite).

Compte tenu de la synergie entre le projet et le système d'information qui sera établi au sein du Département de l'Environnement pour l'établissement des inventaires des émissions des GES, il est recommandé que le cadre de l'administration affecté à l'UGP, travaille à mi temps pour le projet et à mi temps pour le système d'information de l'inventaire.

L'UGP doit également être impliquée dans les activités de préparation de la troisième communication nationale afin de s'assurer d'une parfaite coordination entre ces deux initiatives complémentaires et partageant les mêmes objectifs.

Une telle cellule mixte UGP Administration/consultant permettra de renforcer les capacités dans le domaine de l'atténuation et d'assurer le transfert de savoir opérationnel entre les consultants et les cadres de l'Administration et enfin de profiter de la synergie évidente entre les activités du projet et ceux de la mise en place et d'opérationnalisation du SI d'inventaires.

Quant à l'exécution opérationnelle des tâches du projet, une contractualisation centralisée à long terme sera établie pour les événements répétitifs du projet en vue d'optimiser les ressources et d'améliorer la qualité des services par une capitalisation sur la pratique de la logistique liée aux activités du projet.

Le projet sera exécuté selon les procédures NEX (National execution) du PNUD, le partenaire de mise en œuvre du projet est le département de l'environnement du MEMEE. Le PNUD jouera le rôle d'assurance qualité tout le long de mise en œuvre du projet.

Résultats des consultations avec les parties prenantes

Nom de l'institution/partie prenante consultée	Motifs pour les consultations	Rôle dans l'évaluation du contexte
Ministère de l'Environnement	Autorité de gestion et de coordination	Discussion des priorités nationales en
 Direction des Etudes, de la 	du projet	matière d'atténuation- programmes
Planification et des Prospectives		et activités engagées – programmes
 Direction du Partenariat, de la 		de collaboration en cours – principaux
Communication et de la		acteurs et parties prenantes à
Coopération		consulter – Options des activités à
		envisager – préparation du processus
		de consultation
La Banque Mondiale	Organisme qui fournit de l'assistance	Activités engagées et prévues par la
	au Maroc dans le domaine la gestion	Banque Mondiale en matière des CC
	des changements climatiques	au Maroc
		Expérience en matière d'inventaire
		des GES, NAMAs, MRV et LEDS au
		Maroc et de renforcement des
		capacités
		Recommandation pour la synergie du
		projet avec les activités engagées

La Coopération Allemande (GIZ)	Organisme qui fournit de l'assistance au Maroc dans le domaine la gestion des changements climatiques	Activités engagées et prévues par la Banque Mondiale en matière des CC au Maroc Expérience en matière d'inventaire des GES, NAMAs, MRV et LEDS au Maroc et de renforcement des capacités Recommandation pour la synergie du projet avec les activités engagées
L'Agence Nationale pour le Développement des Energies Renouvelable et de l'Efficacité Energétique (ADEREE)	S'informer sur les programmes nationaux dans le domaine des énergies renouvelable et de l'efficacité énergétique	Programmes engagés ou prévus en matière d'atténuation des émissions des GES Expérience dans le domaine des changements climatiques et de renforcement des capacités Opportunités de synergies et de collaboration avec le projet
Départements Ministériels concernés par les stratégies et les programmes sobres en émissions des GES. Atelier de consultations sur les activités du projet organisé avec la participation des organismes suivants: Ministère des Affaires Economiques et Générales; Ministère de l'Intérieur Direction de la Météorologie Nationale; Météorologie Nationale; Holding Al Omrane; Agence de Développement Social; Agence de Développement Agricole MASEN ADEREE Ministère de l'Equipement t des Transports GIZ UE	Départements en charge de la mise en œuvre des programmes de développement sectoriels	Discussion lors de l'atelier de consultation avec les parties prenantes des :

5. Cadre de suivi évaluation

Les activités suivantes seront mises en œuvre pour assurer le suivi évaluation du projet.

Atelier de lancement du projet :

Un atelier de lancement du projet sera organisé <u>dans les 2 mois</u> suivants la signature du document projet. A ce stade, les rôles des différents acteurs du projet doivent être assignés notamment le rôle du partenaire de mise en œuvre (Le département de l'environnement au sein du MEMEE), le bureau du pays du PNUD au Maroc, le conseillé technique régional du PNUD ainsi que d'autres intervenants. L'atelier de lancement du projet constitue une étape cruciale pour renforcer l'appropriation du projet par tous les partenaires et pour préparer le plan de travail annuel (AWP) de la première année.

L'atelier de lancement du projet doit traiter les points suivants :

- a) Permettre à tous les partenaires d'avoir une parfaite compréhension du projet et de se l'approprier. Discussion des rôles, fonctions et des responsabilités dans la prise de décision au sein du projet y compris la réalisation des rapports, la stratégie de communication et le mécanisme de résolution des conflits. Les termes de référence de l'équipe du projet peuvent être discutés de nouveau en cas de besoin.
- b) En se basant sur le Cadre Logique des Résultats et des ressources (Section 3), finaliser le plan de travail annuel (AWP) de la première année. Revoir et s'accorder sur les indicateurs, les cibles, les sources de vérification et s'assurer des tableaux présentant les hypothèses et les risques.
- c) Présenter une vue détaillée sur les rapports à élaborer et le système de suivi évaluation à suivre. Le budget du système de suivi évaluation doit être programmé et approuvé.
- d) Discuter les procédures d'élaboration des rapports financiers et les obligations dans ce sens.
- e) Programmation des réunions du comité de pilotage. La première réunion du comité de pilotage doit être programmée dans les 12 mois suivants la réunion du lancement.

Le rapport de la réunion du lancement et un document clé de référence, il doit être préparé et partagé avec tous les participants pour la formalisation des décisions et des engagements pris lors de la réunion. Il doit être considéré comme un livrable clé du projet.

Trimestriellement:

Un rapport sur l'état d'avancement du projet est préparé par l'équipe de gestion selon le format des rapports trimestriels du PNUD.

L'état d'avancement du projet doit être enregistré sur la plateforme de la Gestion Basée sur les Résultats du PNUD. En se basant sur les informations enregistrées sur ATLAS, un rapport sur l'état d'avancement du projet peut être généré à partir du « executive Snapshot ». Autres enregistrements sur ATLAS permettent de suivre les journaux des problèmes, des risques, les enseignements tirés, etc.

Fréquence du suivi évaluation :

Un programme détaillé des réunions de revue du projet sera développé par l'équipe de gestion du projet, en concertation avec le partenaire de mise en œuvre et les autres partenaires. Cette programmation doit être annexée au rapport du lancement du projet. Une telle programmation doit

englober (i) une proposition d'agenda pour les réunions du comité de pilotage (ou bien tout autre mécanisme de conseil/coordination mis en place) et (ii) les activités de suivi évaluation du projet.

Le suivi le jour le jour de la mise en oeuvre du projet sera la responsabilité du coordonnateur national du projet sur la base du plan de travail annuel (AWP) et de ses indicateurs. Le Coordonnateur du projet doit informer le PNUD de tous délais ou difficulté rencontrées dans la mise en œuvre du projet pour permettre au bureau du pays de prendre les mesures nécessaires dans le temps.

Un suivi périodique de la mise en œuvre du projet sera assuré par le bureau du PNUD au Maroc à travers des réunions trimestrielles avec les responsables d'exécution du projet ou bien plus fréquemment en cas de besoin. Ceci permettra aux différentes parties de faire le bilan des réalisations et de traiter tout problème rencontré par le projet au moment opportun afin de créer les conditions convenables à la meilleure exécution des activités du projet.

Clôture du projet :

Durant les derniers trois mois de la vie du projet, l'équipe de gestion doit préparer un rapport de clôture. Le rapport final doit résumer les résultats atteints (objectives, résultats attendus, produits), les enseignements tirés, les problèmes ainsi que les aspects où le projet n'a pas pu atteindre les résultats escomptés. Il doit aussi relayer les recommandations issues de la mise en œuvre du projet afin de s'assurer de la durabilité et de la replicabilité des activités et des résultats du projet.

Le savoir et gestion des connaissances.

Les résultats issus du projet seront disséminés au sein et en dehors de la zone d'intervention du projet à travers le partage de l'information et en utilisant les réseaux et forums au niveau infra national, national, régional et global. L'unité de gestion nationale travaillera d'une manière très proche avec l'appui du programme global pour atteindre cet objectif.

L'équipe du projet identifiera et participera d'une manière appropriée, pertinente et sur des bases scientifiques à la diffusion des enseignements tirés du projet dans les différents réseaux de travail sur la thématique du projet.

Le projet identifiera, analysera et partagera les leçons tirées qui pourrait être bénéfiques dans la mise en œuvre du projet et qui partagent le même centre d'intérêt. Il y aura un double échange de l'information entre le présent projet et d'autres projets similaires, notamment grâce au support du Programme Global.

Des activités spécifiques pour assurer la visibilité du présent projet et les leçons tirées ainsi que les meilleures pratiques sont détaillées dans l'annexe B.

M& E Workplan

Activité de sui évaluation	Partie responsable	Echéances
Atelier de lancement du projet	 Coordonnateur du projet 	Durant les deux premiers mois de
	 Bureau de pays du PNUD et bureau 	lancement du projet
	régional	
Rapport tous les deux mois sur les	 supervise par le coordonnateur du projet 	Tous les deux mois
output et la mise en œuvre du projet	Equipe de projet	
Le rapport trimestriel sur la	 Bureau de pays du PNUD 	Trimestriellement
Atlas/RBM		
Rapport d'état d'avancement	 Coordonnateur et équipe de projet 	Tous les six mois
Rapport final	 Coordonnateur et équipe de projet 	Au moins trios mois avant la fin du
	Bureau de pays du PNUD	projet.
Audit	 Bureau de pays du PNUD Coordonnateur 	Fin du projet.
	et équipe de projet	

6. Cadre légal

Le Plan Cadre d'Assistance au Développement du SNU au Maroc (UNDAF), développé et signé par le Gouvernement Marocain¹⁰ et le SNU constitue désormais l'accord légal requis au niveau de la programmation quinquennale des interventions du PNUD au Maroc. Au niveau du projet, le document de référence en matière de planification et d'exécution est constitué par le Plan de Travail Annuel (AWP) signé par le partenaire de mise en œuvre pour une durée d'une année calendaire¹¹. Ainsi, pour une mesure plus efficace de la performance, les résultats attendus du projet s'inscrivent dans le cadre plus large de Outcome de l'UNDAF, et la combinaison de ces deux documents constitue désormais le « document de projet ».

Le présent descriptif de projet constitue l'instrument visé à l'article premier de l'Accord type d'assistance de base conclu entre le Gouvernement du Maroc et le Programme des Nations Unies pour le Développement et signé par les parties concernées le 13 mai 1982.

le gouvernement du Royaume du Maroc, (ci-après désigné comme « le gouvernement ») et le programme des Nations Unies pour le développement (ci-après désigné comme le « PNUD ») ont conclu un accord de base pour gérer l'assistance apportée par le PNUD au pays qui a été signé par les deux parties le 13 mai 1982. Sur la base de l'Article I, paragraphe 2 du SBAA, l'assistance apportée par le PNUD au gouvernement devra être mise à disposition du gouvernement et devra être fournie et réceptionnée conformément aux résolutions et décisions pertinentes et applicables des organes compétents du PNUD et sous réserve de la disponibilité des fonds nécessaires auprès du PNUD. Plus particulièrement, la décision 2005/1 du 28 janvier 2005 du conseil exécutif du PNUD a approuvé les nouvelles réglementations et règles financières et avec elles les nouvelles définitions des termes « exécution » et « mise en œuvre » permettant au PNUD de mettre en œuvre dans leur totalité les procédures communes d'élaboration de programme de pays faisant suite à l'initiative de simplification et d'harmonisation du Groupe des Nations Unies pour le Développement (GNUD, ou « UNDG » en anglais). À la lumière de cette décision, l'UNDAF et un AWP conclus par là même constituent une documentation de projet telle que cela est indiqué dans l'accord de base (SBAA).

¹⁰ L'exécution de l'UNDAF est confiée à l'Autorité Gouvernementale responsable de la coordination des activités du PNUD, en l'occurrence le Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération (partenaire d'Exécution)

¹¹ Dans le cas de projets pluriannuels, un plan de travail spécifique doit être signé pour chaque année calendaire par le partenaire de mise en oeuvre et le PNUD

Gestion de programme

Le programme sera exécuté au niveau national et sous la coordination générale du Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération. Les ministres de gouvernement, les ONG, les organisations intergouvernementales, les agences des Nations Unies, y compris le PNUD, mettront en œuvre les activités du programme. L'agence gouvernementale chargée de la coordination nommera l'agence gouvernementale de coopération qui sera directement responsable de la participation du gouvernement à chacun des plans d'action (AWP) du PNUD. Les AWP décrivent les résultats spécifiques qu'il faudra atteindre et constitueront l'entente de base entre le PNUD et chacun des partenaires de réalisation en ce qui concerne l'utilisation des ressources. La référence au(x) « partenaire(s) d'exécution » signifiera « agent(s) d'exécution » telle qu'elle est employée dans l'accord de base type en matière d'assistance (SBAA).

Dans le cadre de la conception et de l'exécution du programme, le PNUD collabore étroitement avec des partenaires clés. Le programme de pays se fonde sur les principes de réforme des Nations Unies, en particulier ceux de simplification et d'harmonisation, en opérant conformément aux instruments communs harmonisés de programmation par pays tels que la matrice des résultats du UNDAF, le suivi et l'évaluation et des AWP. Dans la mesure du possible, le PNUD et ses partenaires utiliseront les documents nécessaires, en particulier les documents signés de l'UNDAF et des AWP, afin de mettre en œuvre des initiatives du programme. Toutefois, chaque fois que cela est nécessaire et approprié, les documents de projet devront être préparés en recourant, entre autres, au texte pertinent extrait de l'UNDAF et des AWP. Le PNUD signera les documents du projet avec ses partenaires en conformité avec les pratiques de ses institutions et les exigences locales. Conformément à la note sur la programmation conjointe du UNDG, la portée de la coopération entre agences est renforcée afin de cultiver une nouvelle convergence géographique et des programmes.

Atlas contribue à une exécution rapide et efficace des activités ainsi qu'à un réel suivi financier pour gérer les projets et le programme du PNUD.

Tous les transferts d'argent en faveur d'un partenaire de réalisation sont effectués sur la base des plans de travail annuels convenus entre le partenaire de réalisation et le PNUD.

Les transferts d'argent relatifs aux activités détaillées dans les plans de travail annuels peuvent être effectués par le PNUD sous réserve des modalités suivantes :

- Fonds transférés directement au partenaire de réalisation :
- Avant le début des activités (transfert direct de fonds), ou
- Après la fin des activités (remboursement);
- Versement direct aux fournisseurs ou à des tiers pour les obligations encourues par les partenaires de réalisation sur la base des requêtes signées par le représentant officiel désigné du partenaire de réalisation;
- Versements directs aux fournisseurs ou à des tiers pour les obligations contractées par des agences des Nations Unies dans le cadre des activités consenties avec les partenaires de réalisation.

Les transferts directs de fonds seront requis et exécutés pour des périodes d'exécution de programme ne dépassant pas trois mois. Les remboursements de dépenses autorisées préalablement seront requis et exécutés tous les trois mois ou après la fin des activités. Le PNUD ne sera pas tenu de rembourser les dépenses effectuées par le partenaire de réalisation dont les montants dépasseraient les limites fixées.

À la fin de toute activité, tout solde excédentaire de fonds sera reprogrammé par commun accord entre le partenaire de réalisation et le PNUD, ou sera remboursé dans le cas de fonds externes au PNUD.

Les modalités de transferts de fonds, l'importance des décaissements ainsi que la portée et la fréquence des activités d'assurance peuvent dépendre des résultats d'une étude de la capacité de gestion financière publique dans le cas d'un partenaire de réalisation gouvernemental, ou d'une estimation de la capacité de gestion financière du partenaire de réalisation ne relevant pas des Nations Unies.

Les modalités de transfert de fonds, l'importance des décaissements et la portée ainsi que la fréquence des activités d'assurance pourront être révisées pendant l'exécution du programme en fonction des résultats du suivi du programme et des dépenses, des rapports ainsi que des vérifications d'audit.

Les efforts de mobilisation des ressources seront intensifiés afin de soutenir le cadre des résultats et des ressources (RRF) et d'assurer la viabilité du programme. La mobilisation d'autres ressources sous forme de partage des coûts, de fonds fiduciaires ou de contributions gouvernementales de contrepartie en espèces sera effectuée afin d'assurer le financement du programme.

Suivi et évaluation

Les partenaires de réalisation acceptent de coopérer avec le PNUD afin de surveiller toutes les activités soutenues par les transferts de fonds et ils faciliteront l'accès aux dossiers financiers pertinents ainsi qu'au personnel chargé de la gestion des fonds fournis par le PNUD. Dans ce but, les partenaires de réalisation conviennent de ce qui suit :

- Contrôles périodiques sur place et vérifications ponctuelles de leurs documents financiers par le PNUD ou par ses représentants,
- Suivi dans le cadre du programme des activités conformément aux normes du PNUD et encadrement quant aux visites sur les lieux et le suivi sur le terrain,
- Audits exceptionnels ou planifiés. Le PNUD, en collaboration avec d'autres agences des Nations Unies en consultation avec les autorités nationales établira un plan d'audit annuel, en accordant la priorité aux partenaires de réalisation recevant une importante aide financière de la part du PNUD, et à ceux dont la capacité de gestion financière a besoin d'être renforcée.

Afin de faciliter les activités d'assurance, les partenaires de réalisation et le PNUD peuvent convenir d'utiliser un outil de suivi de programme et de contrôle financier permettant le partage et l'analyse des données.

La Cour des Comptes peut entreprendre les audits des partenaires de réalisation gouvernementaux. Si le bureau de contrôle choisit de ne pas entreprendre les audits de partenaires de réalisation particuliers selon la fréquence et dans les limites exigées par le PNUD, le PNUD chargera des cabinets d'audit privés d'effectuer ces audits.

Les évaluations et les audits des partenaires de réalisation non gouvernementaux seront effectués conformément aux politiques et aux procédures du PNUD.

Le PNUD assurera une cohérence entre l'AWP, la matrice des résultats du UNDAF. Des contrôles annuels et la publication d'états d'avancement périodiques permettront de souligner la répartition des responsabilités entre le PNUD, le gouvernement et les partenaires de réalisation.

Dans le cas d'un transfert direct de fonds ou d'un remboursement, le PNUD informera le partenaire de réalisation du montant approuvé par le PNUD et décaissera des fonds au profit du partenaire de réalisation sous 3 jours.

Dans le cas d'un versement direct à des fournisseurs ou à des tiers relativement à des obligations contractées par les partenaires de réalisation selon des requêtes signées par le représentant officiel désigné du partenaire de réalisation; ou à des fournisseurs ou à des tiers relativement à des obligations contractées par le PNUD dans le cadre du financement des activités convenues avec les partenaires de réalisation, le PNUD effectuera le versement sous 3 jours.

La responsabilité directe du PNUD ne sera pas engagée sur la base des ententes contractuelles passées entre le partenaire de réalisation et un fournisseur tiers.

Si une agence des Nations Unies met des fonds à la disposition du même partenaire de réalisation, le suivi du programme, le suivi financier et la vérification des comptes seront réalisés par programme en coordination avec l'agence des Nations Unies concernée.

Engagements du gouvernement

Le gouvernement honorera ses engagements conformément aux dispositions de l'accord de base type en matière d'assistance (SBAA) du 13 Mai 1982. Le gouvernement appliquera les dispositions de la convention sur les privilèges et immunités des agences des Nations Unies aux biens, aux fonds et aux avoirs du PNUD, ainsi qu'à ses représentants officiels et ses consultants. De plus, le gouvernement accordera au PNUD et à ses représentants officiels, ainsi qu'à toute autre personne exécutant des services pour le compte du PNUD, les privilèges, immunités et facilités tels que formulés dans le SBAA.

Le montant du versement, s'il est effectué en devises autres qu'en dollars américains, sera déterminé à l'aide du taux de change opérationnel des Nations Unies applicable en vigueur le jour du versement. En cas de fluctuation du taux de change opérationnel des Nations Unies avant la pleine utilisation du versement par le PNUD, la valeur du solde des fonds encore détenus à ce moment-là sera ajustée en conséquence. Dans un tel cas, si une perte de la valeur du solde des fonds est enregistrée, le PNUD en informera le gouvernement afin de déterminer si celui-ci pourrait octroyer un financement additionnel. Si un tel financement additionnel n'est pas

disponible, l'assistance devant être apportée au projet et l'UNDAF pourra être réduite, suspendue ou annulée par le PNUD.

Le calendrier des paiements prend en compte la condition préalable selon laquelle le versement doit être effectué avant l'exécution des activités planifiées. Celui-ci peut-être amendé en fonction de l'état d'avancement de l'exécution de l'UNDAF.

Le PNUD recevra et gérera le versement conformément aux règlements, règles et directives du PNUD.

Tous les comptes et relevés financiers seront exprimés en dollars américains.

Dans le cas où des dépenses ou des engagements non anticipés sont attendus ou réalisés (qu'ils soient imputables à des facteurs inflationnistes, une fluctuation des taux de change ou des situations imprévues), le PNUD devra soumettre au gouvernement dans les meilleurs délais une estimation supplémentaire indiquant le financement additionnel requis. Le gouvernement devra tout mettre en œuvre pour obtenir le financement additionnel requis.

Si les versements mentionnés plus haut ne sont pas reçus dans les délais définis par le calendrier des versements, ou au cas où le financement additionnel requis conformément au paragraphe [vi] ci-dessus ne serait pas effectué par le gouvernement ou par une autre source, l'assistance devant être fournie à l'UNDAF dans le cadre du présent Accord peut être réduite, suspendue ou annulée par le PNUD.

Tout intérêt créditeur attribuable à la contribution sera crédité sur un compte du PNUD et utilisé conformément aux procédures établies du PNUD.

Conformément aux décisions et aux directives du conseil d'administration du PNUD telles qu'elles sont reflétées dans sa politique de récupération des coûts en provenance d'autres ressources, la contribution fera l'objet d'une récupération des coûts par le PNUD pour deux catégories de coûts distinctes liées à la prestation de services de soutien, à savoir :

- (a) Les coûts indirects encourus par le siège et les bureaux de pays du PNUD dans le cadre de la prestation des services généraux de gestion (GMS). Afin de couvrir ces coûts des GMS, il sera imputé des frais sur la contribution s'élevant au minimum à 5%.
- (b) Les coûts directs encourus au titre des services de support à l'exécution (ISS) fournis par le PNUD et/ou une entité de réalisation ou un partenaire de réalisation. Tant qu'ils ne sont pas clairement liés au programme/projet spécifique, ces coûts sont compris dans le budget du projet et imputés à un poste budgétaire pertinent et, dans le cas de services transactionnels clairement identifiables, imputés au projet/programme aux tarifs de service standards.

Les montants cumulés budgétisés pour l'UNDAF, ainsi que les coûts estimés pour le remboursement des services de support correspondants, n'excèderont pas le total des ressources mises à la disposition de l'UNDAF dans le cadre du présent accord.

La propriété de l'équipement, des fournitures et d'autres biens financés par la contribution reviendra au PNUD. Les aspects relatifs au transfert de propriété par le PNUD seront déterminés conformément aux politiques et aux procédures pertinentes du PNUD.

La contribution sera soumise exclusivement aux procédures internes et externes de vérification des comptes figurant dans les règlements, les règles et les directives financiers du PNUD.

Un rapport standard d'autorisation de fonds et de certificat de dépenses (FACE), reflétant les lignes d'activités du plan de travail annuel (AWP), sera utilisé par les partenaires de réalisation pour demander la libération des fonds, ou pour obtenir un accord selon lequel le PNUD remboursera ou paiera directement la dépense prévue. Les partenaires de réalisation utiliseront le rapport FACE pour rendre compte de l'utilisation des fonds perçus. Le partenaire de réalisation identifiera le(s) représentant(s) officiel(s) autorisé(s) à fournir les coordonnées bancaires ainsi qu'à demander et à certifier l'utilisation des fonds. Le rapport FACE sera certifié par le(s) représentant(s) officiel(s) désigné(s) par le partenaire de réalisation.

Les fonds transférés aux partenaires de réalisation devront être dépensés dans le cadre d'activités conformes à ce dont il a été convenu dans les AWP uniquement.

Les fonds reçus par le gouvernement et les ONG nationales en leur qualité de partenaires de réalisation seront utilisés conformément aux règlements, aux politiques et aux procédures nationaux établis en accord avec les normes internationales, en s'assurant en particulier que les fonds sont dépensés dans le cadre d'activités conformes à ce dont il a été convenu dans les AWP, et que les rapports sur la pleine utilisation de tous les fonds reçus sont soumis au PNUD dans les six mois suivant la réception des fonds. Dans les cas où des règlements, politiques et procédures nationales ne seraient pas conformes aux normes internationales, les règlements, les politiques et les procédures des agences des Nations Unies s'appliqueront.

Pour les partenaires de réalisation qui sont des ONG et des OIG, les fonds reçus devront être utilisés conformément aux normes internationales, en s'assurant en particulier que les fonds sont dépensés dans le cadre d'activités conformes à ce dont il a été convenu dans les AWP et que les rapports sur la pleine utilisation de tous les fonds reçus sont présentés au PNUD dans les six mois suivant la réception des fonds.

Afin de faciliter les audits planifiés et exceptionnels, chacun des partenaires de réalisation recevant des fonds du PNUD permettra le PNUD ou ses représentants d'accéder dans les meilleurs délais à :

- Tous les documents financiers constituant le dossier transactionnel des transferts de fonds effectués par le PNUD ;
- Toute la documentation pertinente et le personnel associé au fonctionnement de la structure de contrôle interne du partenaire de réalisation par laquelle les transferts de fonds ont transité.

Les résultats de chaque audit seront transmis au partenaire de réalisation et au PNUD. De plus, chacun des partenaires de réalisation :

• recevra et analysera le rapport d'audit émis par les auditeurs,

- présentera au PNUD dans les meilleurs délais une déclaration d'acceptation ou de rejet de toute recommandation contenue dans l'audit qui aura fourni des fonds (et si la Cour des Comptes a été désignée pour mener les audits, ajouter à « au PNUD » : et à la Cour des Comptes),
- entreprendra des démarches dans les meilleurs délais afin de réagir aux recommandations d'audit.
- rendra compte des démarches entreprises afin de mettre en œuvre les recommandations approuvées auprès des agences des Nations Unies (et si la Cour des Comptes a été désignée pour mener les audits, ajouter: et auprès de la Cour des Comptes), sur une base trimestrielle (où conformément à ce dont il aura été convenu au niveau local).

5. APPENDICES

Appendix A: Technical components of the project proposal

Cadre et logique d'intervention

Compte tenu des activités engagées par le Maroc et du cadre propice local d'atténuation des émissions des GES, le projet aura un forte plus-value par le développement des capacités des acteurs en particulier en matière de LEDS. En effet, si des programmes sectoriels d'atténuation ont été mis en œuvre, il n'en demeure pas moins qu'une vision d'ensemble au niveau gouvernemental reste nécessaire pour assurer une cohérence d'intervention et profiter de la synergie entre les programmes dans le cadre d'une stratégie consolidée. La mise en place d'une LEDS au Maroc permettra ainsi de formaliser les axes stratégiques d'intervention en matière d'atténuation en vue d'assurer une croissance à faible carbone fondée sur un découplage effectif entre la croissance du pays et ses émissions en GES.

Il y a lieu cependant de préciser que compte tenu de sa nature d'une stratégie nationale de développement, l'élaboration d'une LEDS au Maroc devrait être réalisée dans le cadre d'un large processus de concertation et de participation avec l'ensemble des parties prenantes concernées. Pour être effective, l'élaboration de la LEDS nécessite un engagement politique de haut niveau pour la mobilisation active et la coordination entre les différents départements ministériels et autres acteurs de développements concernés.

Le processus d'élaboration du LEDS s'inscrit parfaitement dans le cadre du programme de renforcement de coordination et de mise en cohérence des politiques et stratégies sectorielles engagées dans le cadre de l'UNDAF et du CPD PNUD Maroc 2012-2016. L'élaboration d'une LEDS au Maroc nécessite d'approfondir l'analyse des axes stratégiques suivants :

- Une analyse stratégique des politiques de développement et de croissance économique du Maroc et de l'inventaire des Gaz à Effet de serre lié à ces politiques,
- Une analyse des tendances des émissions des GES selon les projections de croissance économique « business as usual ».
- Propositions d'alternatives et de scénarios de croissance économique permettant l'atteinte des objectifs de développement socio-économique tout en réduisant les émissions des GES et en renforçant la résilience au CC.
- Définition des priorités politiques et programmatiques pour la mise en œuvre des scénarios de croissance à faible carbone. Ces priorités seront traduites en plan opérationnels sectoriels à travers notamment l'élaboration des NAMAs ;
- Mise en œuvre d'une stratégie de mobilisation des partenariats et des investissements des secteurs privés et public.
- Les activités proposées en matière de LEDS cibleront en priorité les actions, d'information, de sensibilisation et de développement des capacités des principaux acteurs. Ce chantier

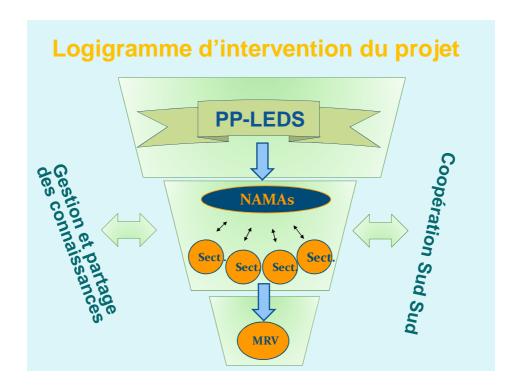
devrait aboutir sur un document d'une valeur politique basé sur un large consensus des acteurs clés du développement au Maroc. Il sera mené en étroite complémentarité avec l'élaboration de la TCN pour une cohérence des politiques et une optimisation du temps et des ressources.

La LEDS définira les orientations stratégiques et un cadre de planification pour le développement sobre en carbone. Il devrait constituer le référentiel national crédible et accepté par tous, en la matière elle devrait être fondé sur une nouvelle conviction des décideurs et des acteurs que le changement climatique ne représente pas uniquement une menace mais également des opportunités pour un développement du Maroc inclusif, soutenable et sobre en émissions carbone. Une LEDS compatible climat permettra de minimiser les risques, renforcer la résilience et tirer un meilleur profit des opportunités offertes par le CC. Elle permettra également de renforcer la position du Maroc de leader régional en matière du CC et de DD et de renforcer le vaste chantier des réformes, des Politiques, des Plans et des programmes engagés pour le DD du pays. Elle permettra également de nouer des partenariats Nord-Sud-Sud dans ce domaine.

L'élaboration du LEDS devrait se faire en parallèle avec d'autres initiatives tel que la Troisième communication nationale et devrait faire l'objet d'une large concertation avec les responsables politiques, les acteurs de développement et les parties prenantes concernées. Elle devra également prendre en compte les fondamentaux des référentiels de développement du pays adoptés ou en cours d'élaboration, à savoir :

- Les dispositions de la nouvelle constitution ;
- La charte de protection de l'environnement et de développement durable réalisée en 2010 :
- La stratégie nationale des changements climatiques (en cours de réalisation) ;
- La stratégie nationale de développement durable (en cours de réalisation);
- La stratégie nationale de protection de l'environnement (en cours de réalisation;
- Le plan national de lutte contre le réchauffement climatique présenté en 2009;
- La Nouvelle Stratégie Energétique Nationale présenté en 2009;
- Stratégie nationale pour le développement de la compétitivité de la logistique à l'horizon 2015.

La LEDS orientera les politiques et les programmes sectoriels dont notamment le plan énergétique, le plan Maroc vert pour l'agriculture, le plan logistique Maroc pour l'équipement et le transport, le programme Halieutis pour la pêche, le programme Vision 2020 pour le développement du tourisme, etc.



Il est cependant à signaler que la conception et le lancement d'actions concrètes et urgentes de développement sobre en carbone n'attendra pas la finalisation et la validation de la LEDS. Tout au contraire, au fur et à mesure de l'évolution des concertations autour de la LEDS du Maroc, des initiatives de développement sobre en carbone et NAMAs seront mises en œuvre. Les enseignements tirés de ces expériences aideront par ailleurs à la formulation de la LEDS.

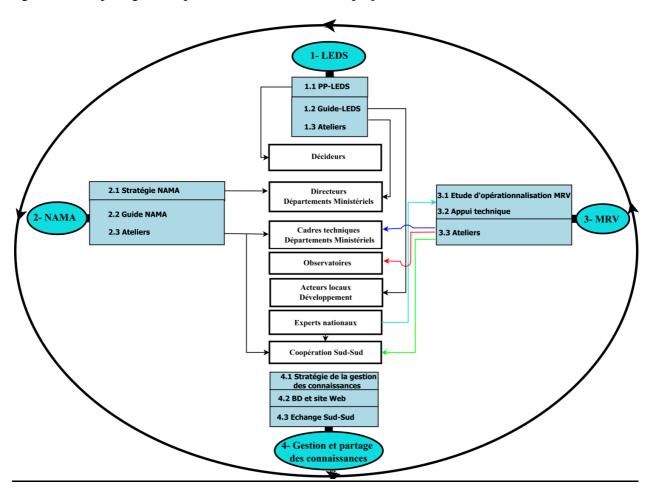
En complément au développement des capacités en matière des stratégies d'atténuation à travers la formation et la sensibilisation des décideurs et des responsables sur les LEDS, le projet ciblera également le développement des capacités des acteurs centraux et locaux sur les outils opérationnels d'atténuation des émissions des GES à savoir les NAMAs et les systèmes MRV.

Ainsi, le projet proposé adopte une approche complète et hiérarchisée pour le développement des capacités des acteurs en matière d'atténuation. Cette approche est complète dans la mesure où elle cible tant les aspects stratégiques de l'atténuation (LEDS) que les volets opérationnels des politiques et des programmes nationaux d'atténuation (NAMAs) renforcés par leur système de gouvernance à savoir le MRV. Les interventions du projet en matière de développement des capacités sont définies selon les besoins hiérarchisés des institutions, des décideurs et des acteurs tant au niveau central qu'au niveau décentralisé.

Par ailleurs, il est utile de préciser que le projet générera à travers ses activités un important capital de connaissances lié aux stratégies LEDS, aux concepts de NAMAs du MRV et d'une manière plus générale à l'atténuation des émissions des GES. Les approches de développement des capacités, les bonnes pratiques et les leçons apprises en la matière seront documentées, organisées et diffusées dans le cadre d'une approche globale de gestion des connaissances du projet.

Au-delà des aspects techniques, technologiques et de la pratique opérationnelle de l'atténuation, le projet permettra la production de guides, de rapports, de brochures, de manuels, de supports de communication, etc. De même des listes d'experts nationaux, internationaux, des acteurs et des praticiens locaux de développement seront établies. L'ensemble de ces produits et savoir faire en matière du développement sobre en carbone et ses acteurs constituera le capital des connaissances du projet. Ce capital créé sera codifié et organisé de manière à faciliter son partage et sa large diffusion.

Le schéma ci-après illustre la cohérence de l'intervention hiérarchisée du projet ciblant les trois piliers fondamentaux de l'atténuation (LEDS, NAMAs, MRV) intégrant un plan d'action pour la gestion et le partage du capital des connaissances du projet.



Priorités d'intervention du projet

Les actions engagées par le Maroc en matière du CC ont été discutées avec les acteurs concernés pour identifier les synergies avec le projet en développement et les contraintes rencontrées notamment au niveau des capacités requises pour la mise en œuvre de ces actions. La phase de concertation et d'identification du processus de formulation du projet a permis de dégager les besoins de développement des capacités des acteurs concernés, d'identifier les secteurs clés à cibler

et de tirer les principaux enseignements des activités engagées au Maroc dans le domaine du CC afin d'assurer au projet les conditions requises pour son succès.

En complément aux mécanismes de flexibilité, les NAMAs, ou les mesures d'atténuation appropriées au niveau national, font désormais partie des nouveaux paradigmes et des instruments adoptés par la communauté internationale pour le passage à l'échelle des programmes d'atténuation des émissions des GES. Elles sont appelées à assurer le cadre propice au développement des activités prioritaires nationales d'atténuation des émissions des GES et de faciliter la mesure, la notification et la vérification des activités d'atténuation des émissions entreprises (MRV).

Les NAMAs ont ainsi pour objet d'adosser les programmes d'atténuation des émissions des GES aux politiques et stratégies nationales et d'utiliser les mécanismes du marché avec de nouvelles ressources additionnelles pour l'appui aux programmes d'atténuation des pays en développement. L'objectif ultime étant de permettre le passage à l'échelle des programmes d'atténuation pour le maintien du réchauffement climatique de la planète dans la limite de 2°C.

Avec leurs systèmes MRV, les NAMAs constitueront donc les outils opérationnels de l'action d'atténuation au Maroc. D'ores et déjà le Département de l'Environnement a procédé à l'élaboration d'un premier portefeuille de NAMAs composé des principales actions d'atténuation préconisées par le Plan National de Lutte contre le Réchauffement Climatique PNRC. Sur le plan opérationnel, le projet ciblera le développement des acteurs en matière d'identification, d'élaboration et de mise en œuvre de NAMAS dans des secteurs prioritaires ciblés.

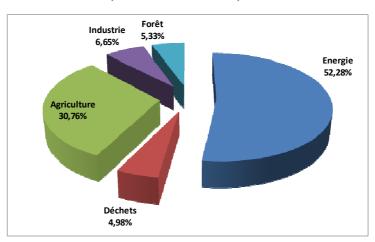
Le choix des secteurs prioritaires est réalisé en tenant compte des stratégies et des programmes prioritaires adoptés par le Gouvernement pour un développement socio-économique durable du Maroc. Il a été réalisé sur la base des trois principaux critères suivants :

- La priorité nationale
- La capacité de réduction des émissions des GES
- Le portage institutionnel et engagement du Département/institution responsable de la gestion du secteur;

Selon les résultats du dernier inventaire (2004), les émissions des GES au Maroc sont évaluées à 75 millions de tonnes. Compte tenu de la dominance d'utilisation des énergies fossiles, le secteur de l'énergie représente plus de 50% des émissions totales des GES au Maroc¹². La figure ci-après présente la répartition sectorielle de ces émissions au Maroc.

¹² Les émissions du secteur de l'énergie réfèrent ici aux émissions associées tant à la génération qu'aux utilisations finales de l'énergie et ce conformément aux procédures d'établissement des inventaires nationaux des émissions des CES

Répartition sectorielle des sources d'émission des GES au Maroc (Inventaire de 2004)



Ainsi, le **secteur de l'énergie**, principal secteur concerné par les émissions des GES, a fait l'objet d'une stratégie ambitieuse qui place le Maroc en position de leader régional en matière de développement des énergies renouvelables. Pas moins de 4000 MW seront installées à l'horizon 2020 en nouvelles capacités de génération d'électricité à partir de sources renouvelables (2000 MW en solaire et 2000 MW en éolien). Ainsi, 12 milliards de \$ US seront investis dans le développement des énergies renouvelables au Maroc pour atteindre un objectif de 42% de la capacité totale installée en énergies renouvelables à l'horizon 2020.

Avec une part de 22% dans la consommation énergétique, le **secteur des transports** présente également un bon potentiel d'atténuation des GES et à ce titre, il est également considéré comme un secteur prioritaire pour les technologies d'atténuation. Le secteur de transport a été doté d'une stratégie intégrée pour le développement de la compétitivité logistique du Maroc qui prévoit entre autres la contribution du secteur logistique et transport au développement durable du Maroc par la réduction des nuisances qu'ils causent à l'environnement¹³. La Fédération du Transport de la Confédération Générale des Entreprises du Maroc FT-CGEM, s'est engagée à titre volontaire à la réduction par ses membres de 35% de leurs émissions des GES.

Un des principaux secteurs responsables des émissions des GES est celui des bâtiments. Au niveau énergie, le **secteur des bâtiments** est responsable de près de 36% de la consommation énergétique nationale, soit 5 millions de TEP par an réparties en 29% pour le résidentiel et 7% pour le tertiaire. La stratégie nationale de l'énergie prévoit une économie du secteur de l'ordre de 1,2 millions de TEP par an à l'horizon 2020 représentant des réductions de l'ordre de 4,5 millions de t CO₂ par an à cet horizon. Pour ce faire, le MEMEE a élaboré, en étroite concertation avec l'ensemble des acteurs concernés, un nouveau code fixant les normes thermiques dans les bâtiments au Maroc et un important programme d'EE dans les bâtiments a été mis en place en collaboration avec le PNUD.

¹³ 3^{ème} objectif du contrat programme public-privé sur la stratégie intégrée pour le développement de la compétitivité logistique du Maroc signé le 20 Avril 2010.

Quant au **secteur de l'agriculture**, foresterie et utilisation des terres, en dépit de son importante contribution aux émissions des GES au Maroc, les possibilités d'atténuation restent limitées. Il offre cependant, un très bon potentiel pour l'adaptation en particulier pour l'économie de l'eau¹⁴ et pour l'exploitation des ressources en eau alternatives. Il y a lieu également de noter que compte tenu de sa forte valeur ajoutée sociale, la modernisation du secteur et l'amélioration de sa productivité restent une priorité nationale. Pour ce faire, un cadre incitatif a été mis en place pour favoriser et sécuriser l'investissement agricole privé, dans l'objectif d'atteindre un investissement global de plus de 150 milliards de dirhams à horizon 2020. Dans ce cadre, le secteur de l'agriculture a fait l'objet d'une profonde réforme et d'un ambitieux plan de développement: le Plan Maroc Vert (PMV). Deux études sont actuellement en cours pour l'Evaluation Environnementale Stratégique du secteur de l'Agriculture et pour l'intégration du CC dans la mise en œuvre du Plan Maroc Vert.

Concernant **le secteur des déchets**, il y a lieu de préciser qu'avec la promulgation de la loi N°28-00 sur les déchets en 2006 et la mise en œuvre du Programme National de Gestion des Déchets Ménagers (PNDM) en 2007, le Maroc s'est engagé dans une ambitieuse réforme de mise à niveau et de professionnalisation de la gestion des déchets ménagers au Maroc. Dans ce cadre, un programme national est mis en œuvre par le FEC en collaboration avec la Banque Mondiale pour le captage et la valorisation du biogaz des décharges contrôlées au Maroc. Ce programme contribuera à la réduction des émissions des GES du secteur et bénéficiera ainsi des crédits carbones dans le cadre du Mécanisme de Développement Propre (MDP). Des opportunités complémentaires à ce programme sont envisagées dans le cadre d'une NAMA visant les petites et les moyennes décharges qui ne peuvent pas bénéficier du PoA.

Le secteur industriel contribue à 28% du PIB au Maroc. C'est un secteur très diversifié qui touche aux activités Agro alimentaires, Textiles et Cuir, Chimiques et Parachimiques, Mécanique et Métallurgiques, Electrique et Électroniques. Les émissions de GES liées à la consommation des énergies par ce secteur ont été évaluées à 27% en 2000. Le secteur industriel contribue également à 6% des émissions des GES due aux procédés de transformation industriels, le secteur des cimentiers est responsable de 99% de ces émissions.

Le Maroc prête aussi une importance particulière à l'approche territoriale dans la gouvernance climat. Des études ont été réalisées sur la faisabilité et l'institutionnalisation des plans climat à l'échelle régionale. Un intérêt particulier de la part des décideurs et des acteurs de développement commence à être accordé à la politique énergétique d'une manière intégrée à l'échelle des villes (Plan urbain de la ville, Transport, génération de l'énergie, Bâtiment, gestion des déchets, industrie...). D'autres initiatives renforcent cette approche telle que l'idée de faire de la ville de Ouarzazate une ville neutre en Carbonne ou aussi la conception de nouvelles villes à travers l'élaboration des études d'impact environnemental et énergétique tel est le cas de Sahel Lakhyayta et Charafat dans le cadre d'un partenariat tripartite entre le MHUAE, l'ADEREE et la société Al Omrane.

Les activités de développement des capacités en matière des NAMAs dans le cadre du projet cibleront en priorité l'élaboration d'une NAMA énergie, une NAMA ville et une NAMA secteur industriel. Durant cette phase préparatoire, des négociations à ce sujet ont été entamées avec le Ministère de l'Habitat qui, dans le cadre de sa politique des villes, est très intéressé par le concept

¹⁴ Le secteur de l'irrigation est responsable de 80% de la consommation des ressources en eau au Maroc

de ville neutre en émissions carbone adossée à une NAMA Ville. Ainsi et à ce stade, plusieurs villes ont été proposées tels que Charafat, Mohamedia, Ben Slimane ou encore la nouvelle ville de Tamsna. En ce qui concerne le secteur industriel, l'association des professionnelles des cimentiers a également exprimé sa disponibilité à collaborer dans le cadre du présent projet pour la conception d'un NAMA du secteur ciment au Maroc. Ces options seront discutées et décidées durant la première phase de lancement du projet.

But, objectif, résultats, et livrables/activités du projet

L'objectif global du projet de développement des capacités en matière d'atténuation des GES au Maroc est d'apporter les transformations nécessaires à l'adoption et l'appropriation nationale des concepts du LEDS, des NAMAs et des systèmes MRV au Maroc. L'objectif spécifique du projet est de développer et de renforcer les capacités techniques et institutionnelles des décideurs et des acteurs du CC au Maroc en matière d'atténuation des gaz à effet de serre à travers la mise en œuvre des actions prioritaires pertinentes à l'adoption et l'opérationnalisation de ces nouveaux concepts/instruments.

Au-delà de l'information et de la sensibilisation des décideurs et des acteurs clés de développement sur l'intérêt et les bénéfices des nouveaux concepts de l'atténuation, le projet a pour ambition d'induire les changements de comportement et d'influencer les processus de planification et de décisions en faveur de politiques, de plans et de programmes de développement à faibles émissions de carbone.

L'analyse du contexte national du CC montre que d'importants progrès ont été réalisés au Maroc en matière de politiques de développement à faible intensité de carbone. Plusieurs programmes ont été mis en œuvre pour réduire l'impact des politiques et des programmes sectoriels de développement sur les émissions des GES. Ainsi, les activités du Maroc entreprises dans le cadre du Mécanisme de Développement Propre et sa stratégie nationale en matière d'énergies renouvelables et de promotion de l'efficacité énergétique, sont considérées comme exemplaires pour un pays en développement.

Au fait, l'adoption de ces concepts a déjà été initiée à travers plusieurs activités et programmes sectoriels sans toutefois être coordonnée et planifiée d'une manière stratégique et formelle. Les activités proposées du projet permettront de capitaliser sur les acquis réalisés en matière d'atténuation, d'assurer la coordination requise pour l'optimisation des résultats des politiques et des programmes d'atténuation. Elles permettront également d'amplifier les impacts des politiques d'atténuation par l'opérationnalisation de nouveaux concepts LEDS, NAMAs et MRV.

Par ailleurs, les actions de concertation et de coordination préconisées dans le cadre d'élaboration du LEDS par le projet apporteront une valeur ajoutée certaine en matière de gouvernance climat.

Les résultats et les livrables du projet sont présentés ci-après :

Résultat 1- La LEDS du Maroc est élaborée dans le cadre d'un large processus de concertation entre décideurs et acteurs de développement

L'objectif de ce résultat est de réaliser la LEDS du Maroc tout en s'assurant du mainstreaming 15 de ce concept (LEDS) à travers un ancrage progressif dans les politiques de développement du pays ;

Livrable 1.1	La LEDS du Maroc est élaborée dans le cadre d'un large processus de
Liviable 1.1	concertation entre décideurs et acteurs de développement.
	concertation entre decidents et deteurs de developpement
Consistance/ Justification	La LEDS du Maroc définira les orientations stratégiques et un cadre de planification pour le développement sobre en carbone. Il devrait constituer le référentiel national crédible et accepté par tous, en la matière. La LEDS du Maroc bénéficiera de toutes les études antécédemment réalisées ainsi que du processus parallèle de mise en œuvre de la TCN pour :
	 Une analyse stratégique des politiques de développement et de croissance économique du Maroc et leur impact sur les émissions des Gaz à effet de serre. Une analyse des tendances des émissions des GES selon les projections de
	croissance économique normale « business as usual ». - Propositions d'alternatives et de scénarios de croissance économique permettant l'atteinte des objectifs de développement socio-économique tout en réduisant les émissions des GES et en renforçant la résilience au CC.
	 Définition des priorités politiques et programmatiques pour la mise en œuvre des scénarios de croissance à faible carbone. Ces priorités seront traduites en plan opérationnels sectoriels à travers notamment l'élaboration des NAMAs et des MRV; Mise en œuvre d'une stratégie de mobilisation des partenariats et des
	investissements des secteurs privés et public.
	L'élaboration d'une LEDS pour le Maroc bénéficiera largement du conseil qui sera élaboré par le Global Support du Programme LECB et PNUD et des échanges d'expériences qui seront issues des pays bénéficiant du programme.
	L'élaboration de la LEDS devrait être fondée sur une nouvelle conviction des décideurs et des acteurs que le changement climatique ne représente pas uniquement une menace mais également des opportunités pour un développement du Maroc inclusif, soutenable et sobre en émissions carbone. Une LEDS compatible climat permettra de minimiser les risques, renforcer la résilience et tirer un meilleur profit des opportunités offertes par le CC. Elle permettra également de renforcer la position du Maroc de leader régional en matière du CC
	et de DD et de renforcer le vaste chantier des réformes, des Politiques, des Plans et des programmes engagés pour le DD du pays. Elle permettra également de nouer

15 Rendre un concept usuel par son intégration dans les politiques et/ou les pratiques courantes des acteurs concernés.

des partenariats Nord-Sud-Sud dans ce domaine.

L'élaboration de la LEDS devrait faire l'objet d'une large concertation avec les responsables politiques, les acteurs de développement et les parties prenantes concernées. Elle devra également prendre en compte les fondamentaux des référentiels de développement du pays adoptés ou en cours d'élaboration, à savoir :

- Les dispositions de la nouvelle constitution ;
- La charte de protection de l'environnement et de développement durable ;
- La stratégie nationale des changements climatiques ;
- La stratégie nationale de développement durable ;
- La stratégie nationale de protection de l'environnement ;
- Le plan national de lutte contre le réchauffement climatique ;
- La Nouvelle Stratégie Energétique Nationale ;
- Stratégie nationale pour le développement de la compétitivité de la logistique.

La LEDS orientera les politiques et les programmes sectoriels dont notamment le plan énergétique, le plan Maroc vert pour l'agriculture, le plan logistique Maroc pour l'équipement et le transport, le programme Halieutis pour la pêche, le programme Vision 2020 pour le développement du tourisme, etc.

Livrable 1.2

Les principaux acteurs aux niveaux national et sous-national concernés par la conception, l'élaboration et la mise en œuvre de la LEDS sont mobilisés et leurs capacités sont renforcées.

Consistance/ Justification

Ces activités de développement des capacités des acteurs locaux seront intimement liées et adossées au processus d'élaboration de la LEDS. Cette approche nous permettra d'atteindre des résultats concrets en la matière et de favoriser au maximum la réalisation d'une LEDS de qualité pour le Maroc. Ces activités permettront également de mobiliser les principaux acteurs identifiés, de démystifier et d'approprier le concept de LEDS et de mettre en exergue son intérêt comme outil de catalyse des actions concrètes de développement avec des émissions réduites des GES.

Des ateliers seront organisés pour diffuser le concept des LEDS et renforcer les capacités et les compétences des décideurs et des acteurs de développement en la matière. Ces ateliers seront organisés en étroite collaboration avec les acteurs nationaux, territoriaux, les agences de développement, CRI et administrations décentralisées. Ces ateliers seront organisés sur la base du guide LEDS élaboré par le PNUD intitulé « Low-Emission Development Strategies and Nationally Appropriate Mitigation Actions : Eastern Europe & CIS (PNUD, 2010) ».

Résultat 2- Un cadre propice au développement et à la mise en œuvre d'un portefeuille de NAMAs au Maroc

Livrable 2.1

définie et validée

Une approche harmonisée pour le développement des NAMAs au Maroc est

Consistance/ Justification	Quelques initiatives sectorielles de développement de NAMAs ont été testées au Maroc, notamment avec la banque mondiale. Ainsi, des fiches présentant des propositions de NAMAs dans les domaines du plan solaire du Maroc, du plan éolien et une adossée au Plan de Gestion des Déchets Ménagers au Maroc ont été présentées à l'occasion de la COP de Durban. D'autres idées de NAMAs sont aussi souvent proposées par les différents ministères marocains dans le domaine des transports, bâtiments, agriculture et l'industrie. Le niveau d'élaboration des NAMAs reste cependant très hétérogène. Il dépend plutôt des moyens alloués à la préparation de la NAMA qu'aux exigences qualité d'un référentiel national en la matière. Par ailleurs, le Maroc ne dispose pas encore de procédures claires de développement et de validation des NAMAs dans le cadre d'un portefeuille consolidé et cohérent.
	Dans ce cadre il y a lieu de préciser que selon la décision de la CoP17 de Durban un registre international pilote devra être instauré l'année prochaine et adopté lors de la CoP18.
	La présente activité a pour objet, en faisant état des lieux des initiatives engagées nationaux en matière des NAMAs, de définir à travers un processus de concertation une forme de présentation des NAMAs au Maroc. Dans ce cadre, les guidances disséminées par l'équipe Globale Support du Programme LECB sera utilisé comme document de références.
Livrable 2.2	Les acteurs clés de développement sont sensibilisés et leurs capacités sont développées pour l'élaboration de NAMAs.
Consistance/ Justification	L'objet de la présente activité est d'informer, de sensibiliser et de communiquer sur le concept NAMA et son intérêt pour le Maroc ainsi que le développement des capacités des cadres techniques des différents départements ministériels, organismes publics et privée en matière des NAMAs. Les activités de développement des capacités traiteront entre autres des aspects suivants : • Contexte international de l'atténuation des émissions des GES; • Fonds d'appuis à l'atténuation et opportunités des mécanismes du marché carbone; • Stratégie nationale en matière d'atténuation des GES; • Contexte national des CC et stratégie en matière d'atténuation des émissions des GES au Maroc; • Enjeux sectoriels d'atténuation des émissions des GES au Maroc; • Concept de NAMAs en tant qu'instrument de valorisation de la valeur

ajoutée carbone du secteur

- Les prérequis et le format de développement des NAMAs ;
- Portefeuille des NAMAs Maroc
- Le MRV du portefeuille des NAMAs au Maroc

Livrable 2.3

Au moins 3 NAMAs sont formulées par les acteurs clés de développement dans les secteurs de l'énergie, l'industrie, et de ville.

Consistance/ Justification

Le lancement de la formulation des NAMAs n'attendra pas la finalisation de la LEDS du Maroc. Tout au long du processus de l'élaboration de la LEDS, des activités de développement des capacités et de formulation de NAMAs prioritaires seront entamées. Les enseignements tirés de ce processus seront capitale dans la formulation finale de la LEDS du Maroc.

L'analyse diagnostique élaborée dans le cadre de la préparation de ce document projet a montré que les secteurs ciblés prioritaires pour le Maroc concernent : l'Energie, les transports, les Bâtiments, l'Industrie, l'Agriculture et la NAMA de ville. Selon le format homogène de présentation de la NAMAs développé en 2.1 et en ligne avec les activités de développement des capacités décrites en 2.2, au moins 3 NAMAs seront formulés dans le cadre de cette activité. Les premières prospections engagées avec les acteurs concernés montrent de grandes potentialités au Maroc pour le développement de : i) une NAMAs énergie (solaire ou éolien) ; ii) une NAMA industrielle (les professionnels des cimentiers par exemple portent un grand intérêt à cette proposition) ; iii) et une NAMA de ville en collaboration avec le ministère de l'Habitat.

Pour chacun des secteurs cibles, des ateliers sectoriels de développement des capacités sur les NAMAS seront organisés pour les acteurs clés du secteur concerné (administrations, offices et établissements publics, opérateurs privés, associations professionnelles, bureaux d'études, universitaires, ONG, etc.) pour : i) renforcer les capacités institutionnelles et définir les responsabilités de ces acteurs en matière de gestion des NAMAs ; ii) agréer des critères d'évaluation des NAMAs proposés ; iii) et valider les mesures proposées. Tous les ateliers seront organisés sous le format *Results Oriented participatory workshop*. Suite à ce travail, les cadres techniques concernés par chaque secteur seront amenés à des travaux dirigés de formulation d'un NAMA pour chacun des trois secteurs et prépareront des fiches conceptuelles des NAMAs sélectionnés.

Les activités à entreprendre consistent à :

- 1. Développer des émissions de référence ainsi que des émissions pour les scénarios d'atténuation pour chaque option.
- 2. Identifier les politiques publiques nécessaires pour la mise en œuvre des NAMAs.
- 3. Evaluer les coûts des actions et les sources de financement

possible.

4. Rédiger les fiches conceptuelles et formulation des 3 NAMAs prioritaires en fonction de leur efficience et compatibilité avec la politique de croissance. (.

Les fiches conceptuelles vont être validées par le gouvernement avant l'élaboration des NAMAs plus détaillées.

Dans le cas de l'industrie du ciment, en particulier et si cette option est maintenue, des efforts seront déployés pour développer les capacités à:

- Gérer les données des émissions de gaz à effet de serre grâce à l'utilisation des normes existantes, des protocoles et des lignes directrices (e.g., Cement Sustainability Initiative);
- Identifier et évaluer les technologies et analyser les options pour améliorer l'efficacité énergétique et réduire les émissions tout en améliorant la productivité ;
- Identifier et éventuellement surmonter les obstacles à l''atténuation des GES aussi bien réglementaires que liés au privé ; et
- Aider les entreprises à comprendre et à formuler l'argument selon lequel les émissions sobres en carbone sont « meilleur pour les affaires».

Résultat 3- Systèmes MRV des NAMAs prioritaires du Maroc sont définis et les capacités des acteurs concernés sont renforcées.

Livrable 3.1 Une étude d'opérationnalisation des systèmes MRV du portefeuille NAMAs

	du Maroc est réalisée.
Consistance/ Justification	Le concept MRV, ou MNV en français, relatif aux actions climat Mesurable-Notifiable et Vérifiable et au centre de la nouvelle gouvernance internationale en matière de climat. Désormais selon la feuille de route de Bali, confirmée à Copenhague et à Cancun, toute activité climat soutenue par des fonds internationaux climat doit au préalable, faire l'objet d'un système MRV. En particulier, chacune des NAMAs du portefeuille national doit disposer de son système propre MRV. De plus, des mesures d'accompagnement et des activités d'appui doivent être prévues au niveau national pour créer le cadre propice à l'opérationnalisation des systèmes MRV.
	L'étude, objet de la présente activité, à travers notamment une analyse Benchmarking identifiera et précisera les mesures institutionnelles, techniques, organisationnelles ainsi que les besoins en développement des capacités et en assistance technique requises pour l'instauration et l'opérationnelle des systèmes MRV prévus par les NAMAs du portefeuille Maroc.
Livrable 3.2	L'appui technique est fourni aux porteurs des NAMAS prioritaires pour la conception de leurs systèmes MRV

Consistance/ Justification	L'étude MRV Maroc identifiera les besoins en assistance techniques requis pour faciliter la mise en œuvre des systèmes MRV préconisés par les NAMAs Maroc, y compris une évaluation des besoins de coordination institutionnelle au niveau national.
	Cette activité fournira l'appui sous forme d'assistance technique pour l'accompagnement des institutions porteuses de trois NAMAs considérées prioritaires dans le cadre de ce projet à savoir (énergie, industriel et ville) pour la conception des systèmes MRV de leurs NAMAs.

Livrable 3.3	Développement des capacités des acteurs concernés pour la mise en œuvre des systèmes MRV des NAMAs prioritaires
Consistance/ Justification	Le concept MRV en lien avec la mise en œuvre des 3 NAMAs prioritaires sera largement diffusé. Il servira comme outil de base pour renforcer les capacités et les compétences des cadres techniques et des acteurs concernés en la matière.
	Toutes les conditions nécessaires à la mise en œuvre de ce système seront analysées et les responsabilités seront clairement définies au sein du gouvernement et autres parties prenantes. Le projet peut aider les porteurs du projet à rendre ce système opérationnel en mettant à leur disposition les outils nécessaires et en les aidants à découvrir d'autres expériences réussies en la matière dans d'autres pays.

Résultat 4- Un capital des connaissances de développement sobre en émissions carbone est créé, organisé et partagé y compris le transfert sud-sud du savoir faire en la matière

Livrable 4.1	Une stratégie et un plan d'action de gestion et de partage des connaissances est définie pour le projet
Consistance/ Justification	Le projet générera à travers ses activités un important capital de connaissances lié aux stratégies LEDS, aux concepts de NAMAs du MRV et d'une manière plus générale à l'atténuation des émissions des GES. Les approches de développement des capacités, les bonnes pratiques et les leçons apprises en la matière seront documentées, organisées et diffusées dans le cadre d'une approche globale de gestion des connaissances du projet.
	Au-delà des aspects techniques, technologiques et de la pratique opérationnelle de l'atténuation, le projet permettra la production des rapports, des brochures, des manuels, et des supports de communication au niveau national. De même des listes d'experts nationaux, internationaux, des acteurs et des praticiens locaux de développement seront établies. L'ensemble de ces produits et savoir faire en matière du développement sobre en carbone et ses acteurs constituera le capital

des connaissances du projet. Ce capital créé sera codifié et organisé de manière à faciliter son partage et sa large diffusion.

Pour ce faire, une stratégie de gestion de connaissance sera élaborée au stade de démarrage du projet. La présente activité permettra également la définition d'un plan d'action comportant entre autres, le développement d'une base de données documentaire et un site pour les activités du projet ainsi qu'un plan de communication pour diffusion des connaissances du projet et résultats.

Livrable 4.2 Une base de données et une page internet relatif à la gestion et le partage des connaissances liées aux activités du projet sont établis et opérationnels.

Consistance/ Justification

La définition d'une stratégie et d'un plan d'action pour de la gestion et le partage des connaissances permettra de définir pour le projet un plan d'action comportant entre autres, le développement d'une page internet pour promouvoir les activités du projet avec un lien vers le site du programme global (où chaque pays aura sa propre page).

La page internet sera un moyen d'information, de sensibilisation, d'échange et de diffusion des derniers développements locaux et internationaux en matière des instruments d'atténuation (LEDs, NAMAS, MRV et inventaires des émissions des GES). Cette plateforme permettra de renforcer les capacités des acteurs nationaux, d'élargir le nombre des bénéficiaires des activités du projet et de ce fait, augmenter les retombées escomptées de ses activités.

En plus, il est proposé de créer une base de données sur le projet lieé à un site dédié à la troisième communication nationale. Le lien entre les deux initiatives est étroit et les deux projets seront menés avec une parfaite coordination.

Les sites Internet pourront être gérés et maintenus par une société spécialisée contractée sur toute la durée du projet. A la fin du projet, le Département de l'Environnement prendra en charge la gestion et la maintenance de la base de données et le site internet développés dans le cadre du projet.

Les objectifs, les activités et les résultats du projet sont largement diffusés et communiqués Consistance/ Justification La définition de la stratégie de la gestion et le partage des connaissances permettra de définir entre autres un plan de communication dans le cadre de la diffusion et du partage des connaissances du projet. La présente activité a pour objet de préparer des brochures pour le projet et de mettre en œuvre le plan de communication tel que défini dans le cadre de l'activité 4.1 du projet.

Appendix B: Visibilité et sensibilisation dans le cadre du programme LECB

CONTEXTE

Le programme de Développement des capacités pour un Développement à faible carbone est considéré par ses bailleurs de fonds comme un projet qui ouvre la voie à de telles initiatives pour leur généralisation. Il permet aux gouvernements nationaux de développer leurs compétences pour la planification de leur propre développement à faible capacité selon leur propre contexte de développement. L'équipe du projet au niveau national est bien positionnée pour identifier sur le terrain les expériences à capitaliser et à disséminer.

Comme convenu, Le projet National LECB a été encouragé à programmer approximativement 5% de son budget pour la formation, le partage du savoir et les activités de visibilité. La visibilité constitue un critère majeur pour les bailleurs de fonds pour mesurer le succès du projet. L'équipe du projet national est encouragée à développer une stratégie de communication dès le lancement du projet et à suivre sa mise en œuvre. Fréquemment, l'équipe nationale sera amenée à informer les bailleurs de fonds sur l'état d'avancement de cette activité pour la mise à jour des publications des bailleurs de fonds.

Produits de visibilité attendues

Fiche national de présentation/Etude de cas

Chaque équipe du projet national doit préparer une fiche nationale de présentation/Etude de cas qui peut être utilisée au niveau national et global (à travers le site web du programme global LECB, la newsletter et autres outils de communication) pour la promotion des résultats et activités du projet national.

Document des Enseignements tirés et les meilleures pratiques.

Il est attendu de chaque équipe nationale de produire les documents concernant les enseignements tirés et les meilleures pratiques à la fin de chaque composante du projet pour montrer leurs résultats et leurs impacts. L'unité d'appui global mettra à la disposition de l'équipe nationale des guides pour le développement de ces documents. Les mêmes guides seront utilisés par l'ensemble des pays en développement impliqués dans le processus de LEDS/NAMS.

Contribution à la newsletter du programme LECB

L'unité global de support prépare une newsletter trimestrielle. L'équipe de projet au niveau national est amenée à contribuer dans la newsletter au moins par un article durant la vie du projet.

Produits de visibilité recommandés

Page web nationale

L'équipe du projet nationale est amenée à développer une page web ou bien, au minimum, poster les principales activités du projet dans un site web institutionnel approprié. L'unité de Support Global liera la page nationale au site globale du projet « www.lowemissiondevelopment.org » et encourage le renforcement de liens similaires avec tout programme ayant des objectifs similaires.

Le rapport de presse nationale.

L'équipe du projet nationale doit maintenir des liens étroits avec le point focal communication du bureau du pays du PNUD au sujet de tout produit de communication élaboré autour du projet et partager les rapport de press avec l'Unité de Support Global y compris les contributions dans le site web.